

# Commune de Villeperdue

10, rue de la mairie  
37260 VILLEPERDUE

 02 47 26 08 07

 02 47 26 92 94

mail : villeperdue.mairie@wanadoo.fr

---

## Compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2009

---

### *Syndicat de gestion du collège*

Le Conseil Général a octroyé au syndicat une subvention de 50 000 € pour compenser en partie l'effort des communes de Veigné, Montbazou, Sorigny et Villeperdue de 2001 à 2003 sur le financement de l'extension du collège.

Le conseil municipal de Veigné a pris une délibération qui demande au préfet de faire appliquer la décision de justice qui l'oppose au syndicat, à savoir le remboursement des 61 691 € à la commune de Veigné. Les statuts du syndicat précisent qu'il doit y avoir égalité entre les communes ; ce dernier décide donc par une délibération à la majorité de ne pas rembourser la commune de Veigné.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide également de prendre une délibération en s'opposant au remboursement des 61 000 € qui entraînerait une rupture d'égalité entre les communes du syndicat.

### *SATESE (Synd. d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux)*

Une convention a été passée entre le Département, le SATESE et l'Agence de l'Eau permettant au SATESE de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau. Les contributions des communes resteront au même niveau pour 2009.

### *Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires (SITS)*

Un site Internet devrait être mis en place en fin d'année et un répondeur va être mis en service rapidement pour permettre aux usagers d'obtenir des informations sur les éventuelles suspensions de transport.

Les élus souhaitent qu'il y ait un point commun de desserte pour les transports publics (à côté de la gare).

### *CCAS*

La commission logement a attribué les 3 appartements sis 9, rue du Vieux Bourg.

### *Projet CLSH*

Après avoir pris connaissance de tous les éléments concernant la faisabilité d'un Centre de Loisir Sans Hébergement, compte tenu des coûts restant à la charge de la commune pour un accueil moyen de 20 enfants sur une durée de 90 jours par an, soit environ 15 000 €uros par année, le conseil municipal renonce à ce projet. Compte tenu des besoins exprimés, des solutions seront recherchées auprès des communes proches ainsi que dans le cadre d'une prise de compétence enfance jeunesse de la communauté de communes de Ste Maure.

### *Budget 2008*

La hausse des dépenses de fonctionnement a été limitée à 3,5% alors que les recettes enregistrent une baisse de 3,8% suite à la suppression de la compensation de la taxe professionnelle de la coopérative agricole (33 000 €), à la baisse de la dotation d'Etat (4 500 €) et au changement de fiscalité de la communauté de communes (5000 €). En conséquence, pour maintenir un niveau d'investissement nécessaire à la réalisation des projets utiles à la commune, les élus ont été contraints d'augmenter la fiscalité communale de 3% pour la taxe d'habitation et le foncier non bâti et de 8% pour le foncier bâti. Ces augmentations auront une incidence moyenne de 8 € pour les foyers assujettis à la taxe d'habitation et de 10 € pour ceux soumis à la taxe foncière sur le bâti.

Parmi les programmes d'investissement votés :

- Sanitaires école 145 000 €
- Travaux de voirie 130 000 €
- Logements locatifs centre bourg 113 000 €

- Travaux de bâtiments 82 000 €
- Achat de matériel 20 000 €
- Travaux d'éclairage public 16 000 €
- Révision du Plan Local d'Urbanisme 11 000 €

Pour l'ensemble de ces opérations, 150 000 € de subventions ont été mobilisés soit environ 30 %, ce qui est également en recul par rapport aux années précédentes.

### **Subventions**

Le montant total des subventions communales attribuées pour 2009 s'élèvent à 2 130 € dont 500 € à la coopérative scolaire.

Des aides ponctuelles sont toujours envisageables en cours d'année notamment pour les associations qui souhaiteraient lancer de nouveaux projets.

Le CCAS bénéficie d'une subvention d'équilibre d'un montant de 3 500 €.

### **Dérogation scolaire et participation de la commune de résidence**

Les demandes de dérogation scolaire d'une commune à la nôtre doivent faire l'objet d'une étude au cas par cas. Les élus décident d'appliquer une augmentation de la compensation due par la commune d'origine à savoir 200 € par an et par enfant scolarisé pour les 2 années scolaires à venir.

### **Budget assainissement 2009**

Les élus prennent connaissance des résultats de la gestion 2008 et adoptent le budget primitif annexe concernant l'assainissement comme suit :

|                                       | Dépenses | Recettes | Balance |
|---------------------------------------|----------|----------|---------|
| <b>Résultat 2008 – Assainissement</b> |          |          |         |
| Fonctionnement                        | 29 757   | 46 823   | 17 066  |
| Investissement                        | 74 398   | 73 032   | - 1 366 |
| <b>Budget 2009 Assainissement</b>     |          |          |         |
|                                       | Dépenses | Recettes |         |
| Exploitation                          | 54 790   | 54 790   |         |
| Investissement                        | 148 300  | 148 300  |         |

### **Emprunt – travaux extension réseau communal collectif d'assainissement eaux usées**

Pour financer ces travaux, la commune de VILLEPERDUE contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Centre un emprunt d'un montant de 100 000 €uros à taux fixe 4.10% pour une durée de 20 ans.

### **Achat matériel**

Les élus envisagent l'achat d'un tracteur tondeuse au plus tôt pour remplacer le matériel actuel défectueux, ils prévoient également l'acquisition d'un véhicule utilitaire en cours d'année.

Le département a inscrit à son budget 23 000 € pour l'aménagement des rampes de pont de Villeperdue.

### **Travaux communaux**

- \* Suite à l'octroi d'une subvention de 33 852 € au titre de la DGE 2009 pour l'aménagement d'un bloc sanitaires à l'école primaire, le permis de construire va être prochainement déposé.
- \* Les travaux de la Genêtelle débiteront le lundi 30 mars.
- \* Les élus envisagent la création d'un cheminement piéton aux Coutants.
- \* La réfection de l'éclairage public rue des Pinsonnières et rue de la Houdrière est retenue, le SIEIL sera sollicité dans le cadre de la subvention annuelle forfaitaire.
- \* Le curage des fossés Près l'Arche et La Genêtelle va être demandé au Syndicat de Bossée pour l'année 2009.

### **Révision de PLU**

L'Atelier Développement (affilié à l'ADUC) a été retenu pour effectuer les révisions simplifiées et modifications envisagées pour le PLU pour un montant de 9 377 €.

## Divers

1. Il y a toujours des problèmes récurrents de poubelles sur le trottoir ou en bordure de voirie dès le dimanche soir dans le lotissement des Margallières. Un courrier va être envoyé à chaque famille en leur rappelant les règles de dépôt des déchets sur la commune. Un courrier sera aussi envoyé à la Communauté de Communes en demandant la collecte en porte à porte pour ce lotissement.
2. L'entreprise INEO a détecté un problème avec le chauffe-eau de Courbeloup qui semblait être la cause des disjonctions de l'installation globale du stade. Or depuis la mise hors tension du chauffe-eau, les problèmes persistent. Une nouvelle intervention va être demandée.
3. La mise en place d'un composteur pour les déchets de la cantine est à l'étude sous réserve que cela ne demande pas plus de travail aux agents. Le composteur existant pour les écoles primaires pourrait être utilisé pour certains déchets alimentaires.
4. M. Roland LEBLOIS signale que les personnes qui se chargent du ménage de l'église manquent de matériel. Les élus pensent que cela concerne le Comité Paroissial mais demande, toutefois, que soit communiquée en mairie une liste de matériel souhaité.
5. M. Xavier GAUTHIER informe que le site Internet est en cours d'élaboration et présente la première ébauche. Une réunion est prévue le jeudi 9 avril 2009 à 18h30 (au lieu du 8 avril à 18h00).

## Réunions à venir

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| o CCAS :              | <b>Jeudi 2 avril à 18h00</b> à la mairie                           |
| o Site Internet :     | <b>Jeudi 9 avril à 18h30</b> à la mairie (au lieu du 8-04 à 18h00) |
| o Soirée Flamenco:    | <b>Samedi 18 avril à partir de 20h00</b> aux Albizzias (réserver)  |
| o Conseil municipal : | <b>Vendredi 24 avril à 20h00</b> à la mairie                       |
| o Réunion publique :  | <b>Mardi 5 mai à 20h00</b> aux Albizzias (au lieu du 21-04)        |

La secrétaire de séance